

Commune de Briord

Lieu : Salle des fêtes de Briord

Date de transmission de la convocation : 26 août 2021

Réunion du conseil municipal du 30 août 2021 à 20h00

COMPTE-RENDU

Composition du conseil municipal (15 membres) :				
Conseillers municipaux	Mandataires (titulaires du pouvoir)	Représentés	Présents	Absents
Alonzi Florian			X	
Becfevre Sarah	Thomet Gaëlle		X	
Blanc Patrick			X	
Christin Ludovic				X
Curtet Gaëlle	Saint-Pol-Hugoo Stéphane		X	
Grozel Madly			X	
Lagrut Sylvain			X	
Lambert Aurélien				X
Ménaldo Céline			X	
Merle Serge			X	
Morin Chloé			X	
Saint-Pol-Hugoo Stéphane		X		
Salles Marjorie			X	
Schmitz Fabien			X	
Thomet Gaëlle		X		
Totaux		2	11	2

Monsieur le maire, en sa qualité de président ouvre la séance du conseil à 20h15

Monsieur Serge Merle est désigné à l'unanimité comme secrétaire de séance.

Le président vérifie le quorum. Plus de 8 membres étant présents, le quorum est atteint et le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le président rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal.
2. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

3. Délibération pour acceptation de non valeurs au budget M49 pour mandatement d'un montant d'1,34 € à l'article 6541.
4. Délibération pour décision modificative du budget au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal
5. Délibération pour octroi au maire de la protection fonctionnelle dans le cadre de la garantie de Protection Juridique du contrat d'assurance chez Groupama.
6. Délibération pour signature de l'acte d'engagement et choix du prestataire des travaux de rénovation du réseau d'eau potable à Flévieu.
7. Délibération pour modification de la surface de terrain achetée au prix de 0.30 €/m2 pour les parcelles 162 (4800 m2 au lieu de 4795 m2) et 163 (3970 m2 au lieu de 3969 m2).
8. Délibération pour acceptation d'une plus-value pour les travaux de rénovation des fenêtres de l'école (ancien bâtiment) par la société Menuiserie Thomet.
9. Délibération pour acceptation de demande de subvention pour travaux de rénovation des fenêtres et d'isolation des combles au titre de la DETR.
10. Délibération pour acceptation d'achat de la parcelle E1454 de 3497 m2 au prix d'achat de 15,00 €/m2 + frais de notaire
11. Délibération pour acceptation d'achat de cette parcelle E1454 par l'Etablissement Public Foncier 01.
12. Délibération pour acceptation d'échange de parcelles de terrain avec la CNR
13. Délibération pour acceptation d'échange de parcelles de terrain avec la société Roset
14. Vote d'une motion pour le retrait des mesures gouvernementales prises au détriment de l'ONF et des communes forestières.
15. Informations diverses :
 - Ludothèque et contrat de location ou prêt d'une salle
 - Contrat de prêt de terrain à l'association Specials Weapons Airsoft Briord
 - Convention avec le SDIS pour prêt de tènement sis sur parcelle E336.
 - Proposition d'achat d'une parcelle en UB à Vérizieu.
 - Récupération foncière d'un terrain départemental à l'entrée de Flévieu
 - Récupération foncière du rond-point de Briord
 - Prise en charge et entretien des abords du collège (poubelle et déneigement)
 - Prise en charge de dessous le pont de Briord
 - Point sur diverses études en cours (EU, EP, points lumineux)
 - Positionnement d'une date de réunion de la commission travaux
 - Positionnement d'une date de réunion de la commission communication
 - Positionnement d'une date de réunion de la commission fleurissement

1. Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du précédent conseil municipal.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

2. Arrêtés et dépenses pris par Monsieur le maire dans le cadre de ses délégations

Rapporteur : P. Blanc, maire

Préalablement à l'examen des points de l'ordre du jour, et conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, le maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière séance du conseil, en vertu de la délégation du conseil municipal en date du 25 février 2021 et du 9 mars 2021.

Monsieur le maire indique que, depuis la dernière réunion de conseil municipal, dans le cadre des matières ayant fait l'objet de la délégation du conseil municipal lors de la délibération en date du 15 juin 2021, il a pris les décisions et effectué les dépenses suivantes :

Type de dépenses	Montants TTC
Remplacement et réinstallation matériels informatique de la mairie	2 386,00 €
Remplacement et réinstallation matériels informatique de l'école	410,00 €
Achat divers de matériels et ouvrages éducatifs école	2 380,00 €
Achat radiateurs logement T2 ancienne cure	1 390,00 €
Achat de poubelles	3 126,00 €
MOE réseau eau potable et Stat relevage Vérizieu	10 530,00 €
Poses vannes et compteurs réservoir d'eau	1 236,00 €
Réparation pompe de relevage Briord (local technique)	3 120,00 €
Achat de carburants et combustibles	2 185,00 €
Achat de lasure menuiseries école	324,00 €

3. Délibération pour acceptation de non valeurs au budget M49 pour mandatement d'un montant d'1,34 € à l'article 6541.

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures prise en charge par le comptable public. Elle permet un apurement des comptes de prise en charge des titres de recettes

Monsieur le Maire précise que cette régularisation est demandée par le percepteur et concerne des créances irrécouvrables.

Monsieur le Maire précise que le montant sera inscrit au compte 6541 « créances admises en non-valeur » du budget M49.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeurs pour un montant de 1,34 € (un euro et trente-quatre centimes).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés d'admettre en non-valeurs le montant de 1,34 € (un euro et trente-quatre centimes) au titre de l'exercice 2021.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

4. **Délibération pour décision modificative du budget au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)**

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle que le principe du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) est de redistribuer les richesses entre les collectivités en prélevant une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et des communes moins favorisées.

Monsieur le Maire indique que Madame la Préfète dans un courrier du 12 août 2021 a notifié le montant définitif pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que le montant prélevé au titre de la contribution du FPIC sera de 25 406,00 € et non pas de 24 000,00 € comme prévu lors du vote du Budget Primitif.

Monsieur le Maire explique que, par conséquent, il est nécessaire procéder à un ajustement comptable et qu'une décision modificative au Budget Primitif de l'exercice 2021 doit être prise.

Décision modificative proposée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Comptes	Dépenses	Recettes
739223 - Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		+ 1 510,00 €
60631 -Fournitures d'entretien	+ 510,00 €	
6064 - Fournitures administratives	+ 500,00 €	
6068 - Autres matières et fournitures	+ 500,00 €	

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative au budget 2010 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de valider la proposition de décision modificative au budget 2021 telle que définie dans le tableau ci-dessus.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

5. **Délibération pour octroi au maire de la protection fonctionnelle dans le cadre de la garantie de Protection Juridique du contrat d'assurance chez Groupama.**

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que la commune a souscrit un contrat d'assurance « responsabilité générale de la collectivité » auprès de la société Groupama conformément à l'article 104 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019.

Monsieur le Maire explique que les clauses du contrat intègrent une protection fonctionnelle aux élus.

Monsieur le Maire précise que lorsqu'elle concerne un élu, la protection fonctionnelle doit être accordée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique que, dans ce cadre, il sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle auprès du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, d'accorder la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

6. Délibération pour signature de l'acte d'engagement et choix du prestataire des travaux de rénovation du réseau d'eau potable à Fléviu.

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire explique qu'une consultation concernant les travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fléviu a été effectuée et que trois entreprises ont répondu.

Entreprises	Montant TTC	Délai exécutions
SARL Bruno Bordel	101 012,15 €	4 semaines
SAS Bertrand TP	107 972,48 €	1 mois
SAS Spie Batignolles Favier	112 662,76 €	6 semaines

Monsieur le Maire indique que la réponse de la société Bordel est l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 101 012,15 €

Monsieur le Maire propose de retenir la société Bordel pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fléviu et de signer l'acte d'engagement du marché.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de valider le choix de la société Bordel pour la réalisation des travaux de renforcement du réseau d'eau potable du hameau de Fléviu et de signer l'acte d'engagement du marché.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

7. Délibération pour modification de la surface de terrain achetée au prix de 0.30 €/m² pour les parcelles 162 (4800 m² au lieu de 4795 m²) et 163 (3970 m² au lieu de 3969 m²) soit un surcoût de 6 m².

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que lors du conseil municipal du 15 juin 2021, le Conseil Municipal s'était prononcé (D2021_06_049-DE) pour l'acquisition, au prix de 0,30€ / m², de 2 parcelles cadastrées A162 et A163 aux superficies respectives de 4795 m² et 3969 m², pour un montant total de 2 630 €.

Monsieur le Maire explique les actes administratifs rédigés par le notaire, font apparaître une différence de superficie de 5 m² au niveau de la parcelle A162 (4800 m² au lieu des 4795 m²) et de 1 m² au niveau de la parcelle A163 (3970 m² au lieu de 3969 m²).

Monsieur le Maire indique que le montant de 2 630 € porté sur la délibération (D2021_06_049-DE) n'est pas conforme et que par conséquent, il propose de régulariser la situation en validant l'acquisition des 2 parcelles cadastrées A162 et A163 au prix de 0,30€ / m² ainsi que la prise en charge de frais de notaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de valider l'acquisition des 2 parcelles cadastrées A162 et A163 au prix de 0,30€ / m² ainsi que la prise en charge de frais de notaires.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

8. Délibération pour acceptation d'une plus-value pour les travaux de rénovation des fenêtres de l'école (ancien bâtiment) par la société Menuiserie Thomet.

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du conseil en date du 15 juin 2021, le conseil municipal a décidé (délibération n° D2021_06_047-DE) de remplacer des fenêtres de l'ancien bâtiment du groupe scolaire. La proposition de la société Menuiserie Thomet datée du 15 janvier 2021 a été retenue sur la base d'un devis estimatif de 26 800,89 €/TTC.

Monsieur le Maire indique qu'une pénurie de matière première a provoqué une augmentation sensible des prix dans le domaine des menuiseries PVC et que par conséquent, le prix proposé sur le devis en date du 15 janvier 2021 ne pourra pas être honoré.

Monsieur le Maire précise qu'une visite du site par le fabricant est prévue semaine 35.

Afin d'apporter un peu de souplesse dans la gestion de ce dossier, monsieur le Maire propose d'intégrer une clause de révision du prix limitée à une hausse de 10% maximum du montant initialement prévu : 26 800,89 € TTC.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide à la majorité des suffrages exprimés d'autoriser, si besoin, une révision du prix limitée à une hausse de 10% maximum du montant initialement prévu : 26 800,89 € TTC.

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 1 (Gaëlle Curtet)
- Ne prend pas part au vote : 1 (Gaëlle Thomet)

9. Délibération pour acceptation de demande de subvention pour travaux de rénovation des fenêtres et d'isolation des combles au titre de la DETR

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire explique qu'il serait possible d'obtenir une subvention au titre de la DETR pour le remplacement des fenêtres de l'ancien bâtiment du groupe scolaire.

Monsieur le Maire propose de transmettre un dossier de demande au service de l'Etat.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés de valider la demande de subvention au titre de la DETR.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

10. Délibération pour acceptation d'achat de la parcelle E1454 de 3497 m² au prix d'achat de 15,00 €/m² + frais de notaire

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire indique que la parcelle E1454 est un terrain d'une superficie de 3497 m² situé à proximité du collège sur lequel sont implantées d'anciennes serres. Ce terrain est en friche depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire précise que la parcelle est en indivision et qu'il a établi un premier contact avec les propriétaires.

Monsieur le Maire propose de prendre attache avec les propriétaires afin de formuler une offre d'achat pour la parcelle E1454 au prix maximum de 15 € /m² avec prise en charge des frais de notaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de valider l'achat de la parcelle E1454 au prix maximum de 15 € /m² avec prise en charge des frais de notaire.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

11. Délibération pour acceptation d'achat de cette parcelle E1454 par l'EPF01

Retiré de l'ordre du jour

12. Délibération pour acceptation d'échange de parcelles de terrain avec la CNR

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire explique que la parcelle E1715 propriété de la CNR est située entre les parcelles E1724 et E1593 propriété de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'envisager un échange de parcelle dans cette zone permettrait d'effectuer un regroupement au niveau des terrains communaux.

Monsieur le Maire propose de soumettre une demande d'échange à la CNR propriétaire de la parcelle E1715. L'échange serait effectué avec les parcelles E2076, E2078 et E2080 propriété de la commune de Briord qui sont situées dans le même secteur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des suffrages exprimés, de valider la demande d'échange auprès de la CNR propriétaire de la parcelle E1715

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

13. Délibération pour acceptation d'échange de parcelles de terrain avec la société Roset

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire explique que la parcelle E1552 propriété de la commune de Briord pourrait être échangée avec une partie des parcelles E2077, E2079, E2081 et E1498 propriété de la société Roset SAS.

Monsieur le Maire précise qu'envisager un échange de parcelle dans cette zone permettrait d'effectuer un regroupement au niveau des terrains communaux.

Monsieur le Maire propose de soumettre une demande d'échange à la société Roset SAS propriétaire d'une partie des parcelles E2077, E2079, E2081 et E1498. L'échange serait effectué avec la parcelle E1552 propriété de la commune de Briord qui est située dans le même secteur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de valider la demande d'échange auprès de la société Roset SAS propriétaire des parcelles E2077, E2079, E2081 et E1498.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

14. Vote d'une motion pour le retrait des mesures gouvernementales prises au détriment de l'ONF et des communes forestières

Rapporteur : Patrick Blanc, Maire

Monsieur le Maire expose le contenu de la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR).

Monsieur le Maire précise que cette motion une fois votée sera adressée au Premier ministre et au ministre de l'Agriculture.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés, de voter la motion proposée par la Fédération nationale des Communes forestières.

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0
- Ne prend pas part au vote : 0

16. Informations diverses :

Ludothèque et contrat de location ou prêt d'une salle

Rapporteur : Marjorie Salles

- La société « Opte' pour le jeu » d'Optevoz propose d'intervenir le 1^{er} jeudi de chaque mois. Elle sollicite un espace dans la salle des fêtes pour effectuer ses interventions.
- La salle des fêtes présente l'avantage d'être à proximité de la crèche et de disposer d'un espace de stationnement ce qui facilitera l'accès à ce nouveau service.
- Un essai est prévu jeudi 9 septembre de 15h00 à 19h00.
- Le tarif définitif pour la mise à disposition de la salle des fêtes sera arrêté lors d'un prochain conseil municipal

Contrat de prêt de terrain à l'association Special Weapons Airsoft Briord

Rapporteur : Patrick Blanc

- Présentation du contrat de prêt proposé à l'association Special Weapons Airsoft Briord concernant une portion de parcelle de terrain.

Convention avec le SDIS pour prêt de tènement sis sur parcelle E336

Rapporteur : Patrick Blanc

- Le tènement immobilier situé sur la parcelle E336 (maison Bujnowskyj) sera prêté au Centre d'Incendie et de Secours de Montagnieu en vue d'y effectuer des séances d'entraînement au sauvetage.
- Ce prêt fera l'objet d'une convention.

Proposition d'achat d'une parcelle en UB à Vérizieu

Rapporteur : Patrick Blanc

- L'acquisition d'une parcelle en friche de 85 m² située à l'entrée du hameau de Vérizieu serait à envisager. L'acquisition de cette parcelle permettrait d'embellir cette zone.
- Une proposition sera faite au propriétaire.

Récupération foncière d'un terrain départemental à l'entrée de Fléviu

Rapporteur : Patrick Blanc

- L'aire de repos située à l'entrée nord du hameau de Fléviu propriété du Département de l'Ain va être cédée par ce dernier à la commune.
- La partie carrossable a été refaite en émulsion gravillonnée par le service des routes du Département.

Récupération foncière du rond-point de Briord

Rapporteur : Patrick Blanc

- Le département a demandé que la situation du rond-point situé sur D19A soit clarifiée. En effet, actuellement le rond-point est propriété de la commune mais l'entretien est à la charge du Département.
- Etant donné qu'aucune convention n'a été signée entre les 2 parties, le rond-point sera cédé à la commune par le Département
- Avant la cession, le Département s'est engagé à effectuer les travaux nécessaires pour la rénovation de la structure périphérique.

Prise en charge et entretien des abords du collège (poubelle et déneigement)

Rapporteur : Patrick Blanc

- Actuellement, le ramassage des ordures ainsi que l'entretien des abords du collège sont effectués par les employés communaux.
- Le collège n'étant pas une structure communale, le Département et le SIVOM seront contactés pour convenir d'une nouvelle répartition de charge concernant l'entretien des abords du collège.

Prise en charge de dessous le pont de Briord

Rapporteur : Patrick Blanc

- Les services du Département de l'Ain doivent combler l'excavation présente au pied de la pile du pont.
- A l'issue de cette opération, deux poubelles seront installées à cet endroit par la commune.

Point sur diverses études en cours (EU, EP, points lumineux)

Rapporteur : *Forain Alonzi / Serge Merle*

Eau Potable

- Le système de traitement de l'eau potable par ultra-violet a subi une panne importante au cours du mois d'août. Durant cette période, un traitement à base de chlore a été effectué sous le contrôle de l'ARS.
- Le système est de nouveau opérationnel.
- Cette panne a fait ressortir que le système est totalement suranné (pièces de rechange introuvables, matériel plus supporté par le fabricant, etc..).
- Une étude est en cours ayant pour objectif la remise en conformité du système de traitement de l'eau ainsi que la structure l'hébergeant.
- Les conclusions et propositions de l'étude seront présentées en commission travaux

Eau usées

- *Station de relevage des eaux usées de Vérizieu*
 - Cette station est totalement obsolète. Elle est fréquemment en situation de saturation ce qui provoque de nombreux désagréments et dysfonctionnement. Les normes de sécurité ne sont pas respectées
 - Une étude est en cours ayant pour objectif la construction d'un nouvel ouvrage en conformité avec les normes et contraintes actuelles.
- *Station de relevage centrale des eaux usées de Briord (vers local technique)*
 - Une des 2 pompes est en panne. La réparation est en cours.
 - Cette panne a fait ressortir un dysfonctionnement au niveau du système de surveillance et asservissement. Ce problème devra être corrigé au cours du 4^{ème} trimestre.

Eclairage public

- Une demande d'étude pour la remise en conformité et la modernisation du réseau d'éclairage sera lancée au cours du 4^{ème} trimestre.
- L'objectif de cette étude est d'améliorer l'efficacité énergétique du réseau (mise en place de luminaires LED, définition d'une période d'extinction nocturne et amélioration/mise aux normes des armoires de commandes).
- Les conclusions et propositions de l'étude seront présentées en commission travaux

Positionnement d'une date de réunion de la commission travaux

- La date de convocation de la commission travaux sera fixée en fonction du retour des études en cours.

Positionnement d'une date de réunion de la commission communication

- La prochaine au lieu lundi 6 septembre à 20h30 en mairie.

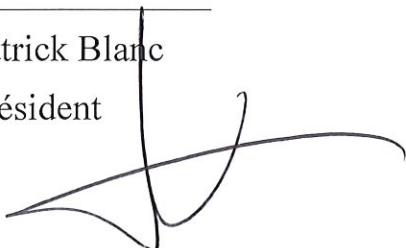
Positionnement d'une date de réunion de la commission fleurissement

- Une date sera fixée ultérieurement.

Les sujets étant épuisés, le président lève la séance du conseil municipal du 30 août à 21h55

BRIORD, le 30 août 2021

Patrick Blanc
Président



Serge Merle
Secrétaire

